Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202613-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.13

OBJET :

Sollicitation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le projet de Vidéo Protection Urbaine (VPU)

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	10
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M AUBIN David, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M Jean-Claude PERINAUD
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie ZARADER
M AUBIN David donne pouvoir à Mme HUGONNET Gwénaëlle

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que Petite Ville de demain, Briec de l'Odet souhaite poursuivre la mise en œuvre des conditions de sécurité des voies communales, par leur réfection, notamment à l'endroit de l'entrée de Pays dans le cadre de l'opération de revitalisation du Territoire ainsi que la sécurité des flux routiers et des sites municipaux par la mise en place d'un système de Vidéo Protection Urbaine approuvé par son Conseil local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Dans ce cadre, la Ville a obtenu une subvention du Département et poursuit sa recherche de partenariat financier en sollicitant le FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

En Conseil municipal du 22 avril 2025, la commune de BRIEC a lancé une réflexion pour se doter d'un système de vidéo protection urbaine (VPU) en conformité avec :
- Le diagnostic de la gendarmerie établi en 2023
- Les demandes des concitoyens (réunions de quartier de 2024)
- Le CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) installé le 18 décembre 2024, qui a validé une fiche action sur le déploiement d'un système de vidéo protection dans le cadre de son axe « vivre ensemble et protection des espaces publics ».

Afin de l'assister dans l'élaboration de son projet, la commune de BRIEC a confié au SDEF une mission d'assistance et de conseil technique (démarrée en juin 2025) portant sur le choix des matériels en fonction de leurs emplacements.

Le projet :

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202613-DE

3 sites de VPU sur espace public pour un total de 7 caméras :
- Entrée de ville Ouest : 4 caméras équipant le D61 – RP AV PAYS GLAZIK/RTE DE LANDREVARZEC »
- Entrée de ville Sud : 2 caméras équipant le RP TY EUGENE
- Entrée de ville Nord : 1 caméra équipant le D785 RP GAL DE GAULLE/RUE HAUTE

4 sites VPU sur bâtiment pour un total de 13 caméras :
- ATELIERS MUNICIPAUX : 2 caméras (1ère donnant sur entrée du site, 2nd donnant sur parc matériel situé à l'arrière du bâtiment)
- STADE : 4 caméras
- ARTHEMUSE : 2 caméras
- COMPLEXE OMNISPORTS : 5 caméras

Le coût du projet et son financement :

Description		Montant
VIDEO PROTECTION URBAINE DE L'ESPACE PUBLIC	**7 caméras**	**33 950,00 €**
D61 - RP AV PAYS GLAZIK/RTE LANDREVARZEC	4 caméras	20 300,00 €
RP TY EUGENE	2 caméras	8 450,00 €
D785 RP GAL DE GAULLE/RUE HAUTE	1 caméras	5 200,00 €
VIDEO PROTECTION URBAINE DES BATIMENTS PUBLICS	**13 caméras**	**47 890,00 €**
ATELIERS COMMUNAUX	2 caméras	4 880,00 €
STADE	4 caméras	14 760,00 €
ARTHEMUSE	2 caméras	8 140,00 €
COMPLEXE OMNISPORTS	5 caméras	20 110,00 €
VIDEO PROTECTION URBAINE TRAVAUX GENERAUX		**36 460,00 €**
RESEAU COM MAIRIE/EGLISE		8 160,00 €
PLATEFORME SYSTÈME		20 550,00 €
PRESTATIONS		7 750,00 €
INVESTISSEMENT TOTAL HT		**118 300,00 €**
INVESTISSEMENT TOTAL TTC		**141 960,00 €**

ESTIMATION DES COUTS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT HT		**7 630,00 €**
TTC		**9 156,00 €**

Briec de l'Odet souhaite s'assurer des partenariats financiers pour ce projet :

Aussi, par délibération du 30/09/2025, Briec s'est positionnée sur l'appel à projet sécurité du Conseil Départemental du Finistère. La subvention est accordée par le CD29 pour un montant de 50 000 €.

Pour compléter son plan de financement, Briec souhaite solliciter le partenariat de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : ce fonds soutient les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation mises en œuvre au niveau local. Il prend la forme de subventions, attribuées aux porteurs de projets contribuant à la tranquillité publique, à l'accompagnement de publics à risque, à l'aide aux victimes ou à la prévention de la radicalisation. Il permet également de cofinancer certains investissements relatifs à la vidéoprotection de la voie publique, à la sécurisation d'établissements scolaires ou de lieux de culte, ou encore l'achat d'équipement pour les policiers municipaux.

Le présent dossier peut s'inscrire dans le programme S (Sécurisation) du FIPD :

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202613-DE

« Pourront être soutenus dans ce cadre, les projets d'installation de caméras de vidéoprotection aux abords de lieux ouverts au public, les projets de centre de supervision urbain, les déports d'images au profit des centres opérationnels de police et de gendarmerie, ainsi que les logiciels d'aide à la décision ou aux levées de doute.
Les projets devront répondre à des objectifs identifiés et s'articuler de manière cohérente avec la politique menée au niveau local, notamment dans le cadre des schémas locaux de tranquillité publique.

NB : les projets devront faire l'objet, préalablement à la demande de subvention :
- de l'autorisation préfectorale prévue à l'art. L252-1 du Code de la sécurité intérieure (ou à défaut d'une demande d'autorisation en cours d'instruction) ;
- d'un avis du référent sûreté (police nationale ou gendarmerie) compétent. »

Plan de financement

	Montant HT	**%**	
DEPENSES			
Coût du projet	118 300 €		
RECETTES			
Subvention CD29	50 000 €	42%	Obtenue
Subvention Etat FIPD	44 640 €	38%	Demandée
Autofinancement Ville de BRIEC	23 660 €	20%	

Vu l'arrêté du Département du 15 octobre 2025 portant attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre de l'appel à projet sécurité du Pacte Finistère 2030,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement, travaux du 12 janvier 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :
1. D'approuver le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du FIPD pour un montant de 44 640 €.
2. D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)